

**Procès Verbal du Conseil De Communauté**  
**SEANCE du Lundi 19 septembre 2011 à 20 h 00**

L'an deux mille onze, le **lundi 19 septembre 2011 à 20 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39

Nombre de conseillers suppléants en exercice : 26

Nombre de conseillers titulaires présents : 26

(27 à partir de 20h58 – 11 ème point)

**Nombre de votants : 36**

(37 à partir de 20h58 – 11 ème point)

Nombre de conseillers suppléants présents : 14

Procuration : 1

Invités présents excusé : M. VERPILLAT, trésorier

Date de convocation : 9 septembre 2011

**Etaient présents (titulaires) :**

M. Patrice LE PENHUIZIC, M. COFFINET Christian, M. PABOEUF Paul, M. Franck GUILLOUZOUIC, M. Bernard ROUILLE, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. LORIC Yves, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Paul HALLIER, M. Gilbert PERRION, M. LE COINTE Laurent, Mme Marie-Thérèse LUHERNE, Mme Josiane CIVEL, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. André SERAZIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Jean-Luc ROUSSEL (arrivé à 20h58, pour le 11ème point), M. Patrick OILLAUX, M. GUIBLIN Pascal, M. François HERVIEUX, M. Jean Claude RAKOZY, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Stéphane COMBEAU.

**Suppléants présents remplaçant un titulaire :**

M. Gérard LAUNAY, suppléant de Questembert, remplaçant Mme Isabelle DESCOURT

Mme Jacqueline LE LEAP, suppléante de Questembert; remplaçant M. René LUHERNE

M. Gildas POSSEME, suppléant de Pluhélin, remplaçant M. Alain RICHARD

M. Joël TRIBALLIER, suppléant de Le Cours, remplaçant M. René CHEVAL

Mme Marie-Thérèse PEDRONO, suppléante de Berric, remplaçant M. Patrice LAUNAY

Mme Evelyne CHOCHOIS, suppléante de Larré, remplaçant M. Frédéric LE PAVEC

M. Lionel ONNILLON, suppléant de La Vraie Croix, remplaçant M. Dominique ROUILLE

Mme Hélène LANN CORRE, suppléante de Malansac, remplaçant M. Jean Pierre GUILLET

M. Henri GUEMENE, suppléant de Saint Gravé, remplaçant M. Rémi DEMILLAC

M. Jean-Claude MAGNEN, suppléant de Rochefort en Terre, remplaçant M. Jean François HUMEAU

**Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire :**

Mme Laëtitia EON, M. Christophe COLLIN, M. Patrick MORICE, M. Michel GOUELLO

**Procuration :**

Mme Monique DANION, ayant donné procuration à M. Paul PABOEUF

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Odile COLINEAUX

**2011-09-01- Procès Verbal du 04 juillet 2011**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 04 juillet 2011.

**2011-09 -02 – Finance – Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts portant sur la possibilité de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Vu le 4ème alinéa du XVIII de l'article 34 de la loi de finance rectificative pour 2010, portant obligation de créer une CIID.

Considérant l'obligation de créer cette commission avant le 1er octobre 2011 afin que la commission puisse exercer ses compétences à compter du 1er janvier 2012, M. Le Président propose de créer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Il est rappelé que la CIID se compose de 11 membres : le Président de la Communauté ou un Vice Président délégué et dix commissaires. Les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres et enfin être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la Commission. Deux des commissaires doivent être domiciliés hors de l'EPCI.

Les dix commissaires, et leur suppléant en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions indiquées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Questembert sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par le conseil de communauté doit comporter vingt noms pour les commis-

saires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Rôle de la Commission :

Elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux

- elle participe en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers ( article 1504 du Code Général des Impôts, CGI)
- elle donne un avis en lieu et place, des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale (article 105 du CGI)

La Commission est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évaluée selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission, lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Chaque commune est invitée à proposer trois membres (titulaires ou suppléants) pour la CIID. Il est proposé que la Commune centre désigne 4 membres (2 titulaires et 2 suppléants).

Le Conseil Communautaire sur proposition des communes membres établira une liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants. Cette liste sera soumise à M. Le Directeur Départemental des finances publiques, qui désignera ensuite :

-10 commissaires titulaires

-10 commissaires suppléants

La durée du mandat est la même que celle de l'organe délibérant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer, pour un exercice de ses compétences à compter du 1er janvier 2012, une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le conseil de communauté.

Cette liste sera notifiée à la Direction Départementale ou Régionale des Finances Publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

### **2011-09 -03 – Finance – Fonds de concours communautaire 2011**

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 186 de cette loi portant sur le versement de fonds de concours et complétant les lois du 12 juillet 1999 et 27 février 2002,

Considérant la décision du Conseil de Communauté en date du 04 juillet 2011 (délibération n°2011-07-16)

#### **Commune de Questembert**

La commune de Questembert sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 9 786,00€ au titre de l'aménagement d'une aide de camping car. Cette demande est en lien avec la compétence Tourisme de la Communauté. **Le plan de financement HT :**

Dépenses €HT	Montant €	Recettes	Montant €
Travaux	37 436,55	Commune	27 650,55
		Fonds de Concours CCPQ	<b>9 786,00</b>
<b>Total</b>	<b>37 436,55</b>	<b>Total</b>	<b>37 436,55</b>

#### **Commune de la Vraie-Croix**

Le Conseil Municipal de la Vraie-Croix sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 8 373 € au titre des aménagements des abords de la mairie.

**Plan de financement € HT :**

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Travaux	27 301,90	Commune	18 658,90
		Fonds de Concours CCPQ	<b>8 373,00</b>
<b>Total</b>	<b>27 301,90</b>	<b>Total</b>	<b>27 031,90</b>

#### **Commune de Pluherlin**

Le Conseil Municipal de Pluherlin sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 11 000,00€ au titre du fonctionnement de la médiathèque, qui intègre le réseau des médiathèques du territoire communautaire. La mise en réseau sera effective en fin d'année 2011. La carte unique devrait voir le jour en 2012

**Plan de financement € HT :**

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Fonctionnement et acquisition livres	30 933,02	Commune	19 933,02
		Fonds de Concours CCPQ	<b>11 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>30 933,02</b>	<b>Total</b>	<b>30 933,02</b>

**Commune de Limerzel**

Le Conseil Municipal de Limerzel sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 11 228,00 € au titre du fonctionnement de la garderie périscolaire et le restaurant scolaire.

**Plan de financement € HT :**

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Frais de personnel	20 358,44	Commune	16 433,20
Repas et gouters	24 420,14	Fonds de Concours CCPQ	<b>11 228,00</b>
Frais d'entretien	4 441,26	Participation des familles	<b>21 558,64</b>
<b>Total</b>	<b>49 219,84</b>	<b>Total</b>	<b>49 219,84</b>

**Commune de Malansac**

Le Conseil Municipal de Malansac sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 9 923€ au titre de la seconde tranche de travaux de réfection de l'Eglise

**Plan de financement € HT :**

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Travaux	45 920,00	Commune	35 997,00
		Fonds de Concours CCPQ	<b>9 923,00</b>
<b>Total</b>	<b>45 920,00</b>	<b>Total</b>	<b>45 920,00</b>

**Commune de Caden**

Le Conseil Municipal de Caden sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 11 910€ au titre du fonctionnement de la garderie scolaire, le fonctionnement et de l'investissement de la médiathèque, qui intègre le réseau des médiathèques du territoire communautaire. La mise en réseau sera effective en fin d'année 2011. La carte unique devrait voir le jour en 2012.

**Plan de financement € HT :**

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Salaires médiathèque	8 190,18	Conseil Général	3 882,00
Équipement médiathèque	4 714,00	Commune	<b>13 093,82</b>
Achat jeux, logiciels et remplacement ordinateur	6 000,00	Fonds de Concours CCPQ	<b>11 910,00</b>
Achat de livres	3 100,00		
Salaire garderie	6 881,64		
<b>Total</b>	<b>28 885,82</b>	<b>Total</b>	<b>28 885,82</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide au vu des projets présentés le versement d'un fonds de concours :

- de 9 786,00 € à la commune de Questembert
- de 8 373,00 € à la commune de La Vraie-Croix
- de 11 000,00 € à la commune de Pluherlin
- de 11 228,00 € à la commune de Limerzel
- de 9 923,00 € à la commune de Malansac
- de 11 910,00 € à la commune de Caden

**2011-09 -04 – Économie – Acquisition d'une parcelle déclassée à la commune de Berric sur la Zone d'Activités du Flahec**

Le garage Berric Auto Service situé sur la ZA du Flahec à Berric souhaitant s'agrandir, le conseil municipal de la com-

mune de Berric a décidé de déclasser du domaine public une partie de la voirie communale, d'une surface d'environ 635 m<sup>2</sup>, et de la vendre à la CCPQ pour un prix de 1,52 €/m<sup>2</sup>, soit 965,2 € HT. Cette parcelle sera ensuite revendue à l'entreprise Auto 56 de Monsieur Oliveira pour l'extension de son activité.

Conformément aux délibérations du 01/09/2005 et du 19/10/2010 du Conseil Municipal de la Commune de Berric et la délibération du Conseil de communauté du 8/11/2010.

Sur avis de la commission économique du 8 septembre 2011.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mars 2009 fixant le prix de cession à 11 € HT/m<sup>2</sup>.

Considérant les nouvelles règles fiscales, cette vente est soumise à la TVA sur marge. Les acquisitions de terrains initiales n'ont pas été soumises à TVA. Le prix du terrain au m<sup>2</sup> représente 1,52€ HT le m<sup>2</sup>. La TVA portera sur la différence à savoir 9,48 €HT.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'acquérir la parcelle de 635 m<sup>2</sup> environ pour un prix de 1,52 €/m<sup>2</sup> soit 965,2 € HT à la Commune de Berric.
- de céder cette parcelle de 635 m<sup>2</sup> environ à l'entreprise Auto 56, gérée par M. Oliveira au prix de 11€ HT/m<sup>2</sup>, soit une TVA sur marge de 1 179,88 € pour un prix de vente de 8 164,88 € TTC (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA sur marge aux services fiscaux).
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les compromis puis actes de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

#### **2011-09 -05 – Économie – Cession d'une parcelle au SIAEP de la Région de Questembert pour l'implantation d'un poste de refoulement - ZA de Bodien à Limerzel**

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Région de Questembert (SIAEP) souhaite acquérir une parcelle sur la Zone d'Activité de Bodien à Limerzel pour y implanter un poste de refoulement du futur réseau d'assainissement sur la commune.

Sur avis de la commission économique du 8 septembre 2011.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mars 2009 fixant le prix de cession à 6 € HT/m<sup>2</sup>.

Considérant les nouvelles règles fiscales, cette vente est soumise à la TVA sur marge. Les acquisitions de terrains initiales n'ont pas été soumises à TVA. Le prix du terrain au m<sup>2</sup> représente 3,41 € HT le m<sup>2</sup>. La TVA portera sur la différence à savoir 2,59 € HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre une parcelle de 100 m<sup>2</sup> environ au SIAEP présidé par Monsieur Jacky Chauvin au prix de 6 € HT/m<sup>2</sup>, soit une TVA sur marge de 50,76 € HT pour un prix de vente TTC de 650,76 € TTC (au prorata du nombre de m<sup>2</sup> exactes) (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA sur marge aux services fiscaux).
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le compromis puis l'acte de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

#### **2011-09 -06 – Économie – Cession du lot n°3 section ZP d'environ 1287 m<sup>2</sup> - ZA de Bodien - Limerzel**

Monsieur Patrick RIO souhaite acquérir en son nom propre le lot n°3 d'environ 1287 m<sup>2</sup> pour un projet de cabinet médical.

Sur avis de la commission économique du 8 septembre 2011.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mars 2009 fixant le prix de cession à 6 € HT/m<sup>2</sup>.

Considérant les nouvelles règles fiscales, cette vente est soumise à la TVA sur marge. Les acquisitions de terrains initiales n'ont pas été soumises à TVA. Le prix du terrain au m<sup>2</sup> représente 3,41 € HT . La TVA portera sur la différence à savoir 2,59 €HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre le lot 3, parcelle de 1287 m<sup>2</sup> environ à Monsieur Patrick RIO au prix de 6 € HT/m<sup>2</sup>, soit une TVA sur marge de 653,33 € pour un prix de vente de 8 375,33 € TTC (environ selon la surface exacte vendue) (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA sur marge aux services fiscaux).
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les compromis puis actes de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

#### **2011-09-07 - Économie- PA de la Chaussée avenant n°3 lot 2 réseaux EU – EP- Information**

Monsieur le Président propose un avenant n°3 lot 2 réseaux EP EU-entreprise EGC Ouest

Ces travaux supplémentaires non prévus consistent à poser un branchement supplémentaire sur une parcelle.

Le coût supplémentaire est de 1 776,47€ HT soit 1,61% du marché initial.

Le montant du marché initial : 110 010€ HT

Montant avenant n°1 : 11 000€ HT

Montant avenant n°2 : 5 492€ HT

Montant avenant n°3 : 1 776,47€ HT

Nouveau montant du marché : 128 278,47€ HT (soit 16,61 % du marché initial)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte l'avenant n°3 lot 2 pour un montant de 1 776,47€ HT
- autorise M. le Président à signer cet avenant et à le notifier à l'entreprise EGC Ouest titulaire du lot 2

### **2011-09-08- Économie- ZA de la Hutte St Pierre- Convention occupation terrain (bail précaire)**

La Communauté de Communes du Pays de Questembert est propriétaire de plusieurs terrains sur la zone de la hutte St Pierre à la Vraie-Croix.

Ces terrains constituent actuellement une réserve foncière afin de pouvoir agrandir la zone d'activités et accueillir de nouvelles entreprises en quête d'un site industriel.

Il est proposé de mettre à disposition gratuite un de ces terrains, parcelle cadastrée ZR 210, pour une durée de 1 an maximum à un exploitant agricole M. Linaref.

Cette convention gratuite pourra être dénoncée avant son terme pour accueillir une entreprise.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer une convention d'occupation gratuite pour une durée maximum d'un an avec M. Linaref. Cette convention ne peut pas être cédée ni reconduite par tacite reconduction. Il est précisé que ce bail pourra être résilié avant le terme par courrier recommandé, dans ce cas le délai est de trois mois.

### **2011-09-09 - Tourisme- Amélioration du site touristique du moulin neuf- Demande de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan**

Le Conseil Communautaire a décidé de réaliser les travaux de mise hors d'eau hors d'air de la bâtisse située sur le complexe touristique du Moulin Neuf à Malansac. De même, il a été décidé de procéder au changement des portes d'entrées de chaque gîte (60 gîtes).

La finalisation des études a permis l'élaboration du programme d'investissement suivant :

- la réhabilitation de la bâtisse : renforcement des murs, changement charpente et toiture, pose de fenêtres et portes.
- la mise hors d'eau hors d'air permet de sauver la bâtisse actuelle qui s'intègre dans le cadre architectural de l'existant loué par VVF. VVF envisage d'utiliser dans un premier temps partiellement la bâtisse réhabilitée comme base VTT. Le Village Vacances entend développer une activité de locations vélo en lien avec la proximité de la voie verte, les circuits vélo promenade, les chemins cyclistes ...
- le changement des portes d'entrée de chaque gîte (60 gîtes) afin améliorer la qualité de l'hébergement proposé

La Communauté de Communes souhaite maintenant concrétiser ce projet. Afin d'aider à la réalisation de cette opération, la Communauté de Communes du pays de Questembert souhaite déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre des équipements touristiques (taux de TSD).

Le projet est estimé à :

Lot 1 démolition-gros œuvre :	50 400,00€ HT
Lot 2 Charpente- menuiserie :	28 400,00€ HT
Lot 3 Couverture :	28 200,00€ HT
Lot 4 portes des gîtes :	78 000,00€ HT
Montant des travaux :	185 000,00€ HT

Honoraires de maîtrise d'œuvre : 12 053,00€ HT

Mission contrôle technique : 1 050,00€ HT

Mission SPS : 1 052,48€ HT

**Montant total de l'opération : 199 155,48€ HT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de confirmer son engagement à réaliser les travaux qui sont liés, pour un montant estimé à 199 155,48€ HT(stade

- DCE) pour l'ensemble du projet.
- de lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux
  - de solliciter l'aide financière du Conseil général du Morbihan au titre des équipements touristiques au maximum du taux de TSD

### **2011-09-10 - Tourisme- Amélioration du site du moulin neuf- demande d'aide auprès du Pays de Vannes (dans le cadre du contrat signé avec la Région)**

Le Conseil Communautaire a décidé de réaliser les travaux de mise hors d'eau hors d'air de la bâtisse située sur le complexe touristique du Moulin Neuf à Malansac. De même, il a été décidé de procéder au changement de portes et fenêtres des gîtes (60 gîtes).

La finalisation des études a permis l'élaboration du programme d'investissement suivant :

- la réhabilitation de la bâtisse : renforcement des murs, changement charpente et toiture, pose de fenêtres et portes.
- la mise hors d'eau hors d'air permet de sauver la bâtisse actuelle qui s'intègre dans le cadre architectural de l'existant loué par VVF. VVF envisage d'utiliser dans un premier temps partiellement la bâtisse réhabilitée comme base VTT. Le Village Vacances entend développer une activité de locations vélo en lien avec la proximité de la voie verte, les circuits vélo promenade, les chemins cyclistes ...
- le changement des portes d'entrée de chaque gîte (soit environ 60 portes et 60 fenêtres) afin améliorer la qualité de l'hébergement proposé

La Communauté de Communes souhaite maintenant concrétiser ce projet. Afin d'aider à la réalisation de cette opération, la Communauté de Communes du pays de Questembert souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de son contrat territorial avec le Pays de Vannes.

Le projet est estimé à :

Lot 1 démolition-gros œuvre :	50 400,00€ HT
Lot 2 Charpente- menuiserie :	28 400,00€ HT
Lot 3 Couverture :	28 200,00€ HT
Lot 4 portes des gîtes :	78 000,00€ HT
Montant des travaux :	185 000,00€ HT

Honoraires de maîtrise d'œuvre :	12 053,00€ HT
Mission contrôle technique :	1 050,00€ HT
Mission SPS :	1 052,48€ HT

**Montant total de l'opération : 199 155,48€ HT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de confirmer son engagement à réaliser les travaux qui sont liés, pour un montant estimé à 199 155,48€ HT(stade DCE) pour l'ensemble du projet.
- de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Régional notamment au titre du contrat territorial Région-Pays de Vannes (enveloppe 3).

### **2011-09-11 - Aménagement- NTIC- Pose de fourreaux fibre optique- Schéma d'aménagement numérique- demande de subvention**

L'estimation du coût des travaux de pose de la fibre optique sur le projet du SIAEP de Rhuys sur les communes de Lauzach, la Trinité Surzur et Berric sur une longueur de 3 300 mètres  
fourniture et pose de 4 fourreaux PEHD de diamètre de 45 = 155 000 € HT  
fourniture et pose de 17 chambres de tirage L2T = 11 000 € HT  
Coût total des travaux estimé à 198 536 € TTC.

Suite à l'appel d'offres lancé par le SIAEP de la Presqu'île de Rhuys, il semblerait que les coûts de travaux liés à la pose de fourreaux fibre optique soient beaucoup moins élevés que l'estimation initiale et qu'ils s'approcheraient de 95 680€ TTC (80 000€ HT)

Le SDEM prendrait en charge 55% du coût des travaux et serait maître d'ouvrage.

Sur les 45% restant à charge, la Communauté pourrait solliciter au titre du Contrat Région Pays de Vannes a une aide à

hauteur de 20% sur l'enveloppe numérique.

Le Bureau propose également que M. Ludovic Collomb soit désigné référent schéma d'aménagement numérique (fibre optique) et NTIC pour la Communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de verser une participation financière pour la réalisation de ces travaux au SDEM, maître d'ouvrage de cette opération avec une condition à savoir que ces fourreaux restent du domaine publique (le SDEM doit s'engager à ne pas les céder à un opérateur privé)
- de solliciter l'aide financière de la Région au titre de l'enveloppe numérique allouée au Pays de Vannes dans le cadre du contrat Etat Région à hauteur de 20% du montant des travaux.
- d'autoriser M. Le Président à signer la convention financière avec le SDEM et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- de désigner de M. Collomb référent schéma d'aménagement numérique et NTIC pour le territoire.

#### **2011-09- 12- Logement- OPAH- Aide communautaire à l'amélioration de l'habitat**

La Communauté de Communes du Pays de Questembert s'est engagée dans une opération d'amélioration de l'habitat. A ce titre, le Conseil de Communauté a souhaité aider les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat.

Dans ce cadre, les nouvelles demandes d'aide déposées par le PACT ARIM sont :

Aides sollicitées pour des propriétaires occupants

- Mme Baudoin Annie- Place du Puits Nay- Caden sollicite une aide au titre de propriétaire occupant dans le cadre de travaux d'économie d'énergie (isolation et changement de chaudière) montant de l'aide : 400€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement d'une aide de 400€ à Mme Baudoin dans le cadre de l'OPAH.

#### **2011-09- 13- Logement- Fonds départemental de solidarité pour le logement (FSL)**

Le Fonds Départemental de Solidarité Logement apporte une aide aux familles en difficulté, essentiellement dans les cas de relogement d'urgence. L'appel à contribution porte sur une aide de 0.10 €/habitants (base recensement INSEE en vigueur 01/01/2011). Le montant reste identique depuis 2005. Cette contribution permettrait de maintenir l'aide aux familles démunies en matière de logements sans assurer cependant la pérennité du dispositif. Ce dispositif est une aide indispensable pour de nombreuses familles en difficulté.

Depuis 2007, le Conseil Général assure directement l'encaissement de la participation des communes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une aide de 0.10€/habitant au titre du FDSL.

#### **2011-09- 14- Logement- OPAH- Demande d'aide financière**

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Pays de Questembert a passé un marché avec le PACT ARIM du Morbihan pour une mission suivi-animation OPAH. La durée du marché est de trois ans.

Le montant total du marché s'élève à 275 000€ HT pour trois ans

Le Conseil Général, l'ADEME, la Région ont subventionné la première année de la mission suivi animation OPAH .

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de renouveler sa demande d'aide financière auprès de l'ADEME, le Conseil Général et le Conseil Régional pour la mission suivi animation.

#### **2011-09-15 - Administration – Présentation rapport d'activités 2010 de la Communauté.**

Conformément à l'obligation faite par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, le Conseil de Communauté est appelé à prendre connaissance du rapport d'activités établi par le Président au titre de l'année passée. Il appartiendra ensuite à chaque conseil municipal de le présenter en séance avant le 31.12.11. Chaque conseiller communautaire a reçu par courriel un exemplaire du rapport 2010.

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité ce rapport annuel 2010 tel que présenté. Le rapport est joint en annexe. Il sera transmis à chaque Maire afin que ce rapport soit présenté en Conseil Municipal avant le 31.12.2011.

#### **2011-09-16 - Administration- Projet siège communautaire – Programme d'investissement et lancement consultation maîtrise d'œuvre**

Monsieur Le Président expose :

La Communauté de Communes occupe actuellement des bureaux qui ne proposent pas des locaux adaptés pour organi-

ser les différents services de manière efficace et opérationnelle. En outre ces bureaux ne répondent plus aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Le projet du siège communautaire a donc pour objectif de :

- répondre aux besoins actuels en termes de locaux et de surfaces.
- créer un outil permettant d'assurer de manière performante la mission de service public.
- anticiper les évolutions prévisibles dans l'organisation des services.
- proposer des solutions constructives respectueuses d'une démarche "Développement Durable".

En novembre 2010, la Communauté de Communes a confié à Espace Aménagement et Développement du Morbihan une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la faisabilité du projet, la formalisation des besoins et la désignation du maître d'œuvre. La tranche conditionnelle de ce marché de convention a été affirmée en juillet 2011.

A l'issue des différentes réunions du groupe de pilotage désigné à cet effet, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'entériner le programme d'investissement pour un montant, toutes dépenses confondues, de 2 251 334 € TTC (valeur 2013). Le programme surfacique et organisationnel, le planning et le bilan prévisionnel des dépenses étant annexés à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et une voix contre

- adopte le programme, le bilan prévisionnel des dépenses et le planning prévisionnel du déroulement de l'opération de construction.
- décide la poursuite de l'opération et le lancement de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre.

#### **2011-09-17 - Administration- Projet siège communautaire – Demande de subventions**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé (point ci-dessus) sur le programme, le bilan prévisionnel des dépenses et le planning prévisionnel.

La finalisation des études a permis l'élaboration du programme d'investissement suivant :

Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, les Services du SIAP, des locaux communs et des locaux techniques : 984 m<sup>2</sup> de SHON.

La Communauté de Communes souhaite maintenant concrétiser ce projet de siège communautaire. Afin d'aider à la réalisation de cette opération, la Communauté de Communes du Pays de Questembert compte déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour bénéficier du Taux de Solidarité Départementale (TSD), auprès du Conseil Régional et des services de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil de Communauté s'est engagé sur un programme d'investissement pour un montant toutes dépenses confondues de 2 251 334€ TTC (valeur 2013).

Le Conseil Communautaire , après en avoir délibéré, décide à la majorité et une abstention,

- de confirmer son engagement à réaliser le siège communautaire et les travaux qui sont liés pour un montant d'après les estimations (stade programme) de 1 889 473 € HT pour l'ensemble de l'opération dont :
  - 1 293 800 € HT pour les travaux de bâtiment.
  - 24 750 € HT pour les VRD.
  - 215 490 € HT pour les honoraires techniques.

-de solliciter des aides financières auprès du Conseil Général du Morbihan au maximum du taux de TSD, auprès du Conseil Régional (Eco- Faur.) et de l'Etat au titre de la DETR pour la création du siège communautaire .

#### **2011-09-18 - Déchets – Résultat consultations- Broyage et criblage des déchets végétaux (2 ans)**

La forme retenue est un marché à bon de commande en procédure adaptée. (seuil budgétaire estimé à 150 000 € HT).

Durée du marché : 2011-2013.

Le marché a été mis en ligne le 13 juillet 2011 sur le site e-mégalis.

La remise des offres était fixée au 08 août 2011 à 12 H au siège communautaire.

8 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

4 entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 et le lot 2  
1 entreprise a déposé une offre pour le lot 2.

**L'analyse des offres a été jointe par courriel en annexe.**

L'entreprise Végéterie Compostage avait remis une première offre portant sur un montant lot 1 de 98 000€ HT et sur un montant de 26 667 € le lot 2.

L'entreprise n'a pas maintenu cette offre initiale au motif qu'elle comportait des erreurs. Elle a transmis une nouvelle offre qui figure dans le tableau ci-dessous.

**Lot 1 broyage :** 4 candidats ont répondu. La meilleure offre a été faite par l'entreprise **THEAUD** (35) pour un montant de **100 000 € HT** (100 000 m<sup>3</sup>).

**Lot 2 criblage :** 5 candidats ont répondu. La meilleure offre a été faite par l'entreprise **DUFEU** (49) pour un montant de **38 824 € HT** (20 000 m<sup>3</sup>).

**Tableau de synthèse**

	<b>Montant Lot 1</b>	<b>Montant Lot 2</b>
<b>VEGETERIE COMPOSTAGE</b>	112 000,00 €	48 750,00 €
	130 000,00 €	48 750,00 €
<b>ECOSYS</b>	120 000,00 €	40 000,00 €
<b>JYJ JEGOUSSE PAYSAGISTE</b>		45 000,00 €
<b>DUFEU</b>	125 000,00 €	38 824,00 €
<b>THEAUD</b>	100 000,00 €	44 000,00 €

Il est proposé de retenir :

- Pour le lots 1 l'entreprise THEAUD et pour le lot 2 l'offre de l'entreprise DUFEU.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté, décide

- de retenir pour le lot 1 l'entreprise THEAUD et pour le lot 2 l'offre de l'entreprise DUFEU.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les marchés et pièces afférentes

**2011-09-19 - Déchets – Résultat consultations- Fourniture et maintenance de colonnes aériennes avec système d'identification pour la collecte des ordures ménagères**

Une consultation a été lancée pour l'acquisition et la maintenance de colonnes aériennes avec mise en ligne sur le site e-megalis le 07 juillet 2011.

A l'issue de cette consultation, aucune entreprise n'ayant fait de proposition, une prolongation du délai a été proposée. Seule l'entreprise SNN ECO (fournisseur de nos points d'apport volontaire) nous a fait une proposition pour un montant de 25 290 € HT pour la fourniture des colonnes et 1 100 € HT/an pour le contrat de maintenance préventive.

Le comité déchets propose de retenir cette offre. Il est précisé que cette dépense est liée à la mise en place de la redevance incitative.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'attribuer ce marché.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché afférent pour un montant de 25 290€ HT pour la fourniture des colonnes et 1 100 € HT/an pour le contrat de maintenance préventive.

**2011-09-20 - Déchets – Résultat consultations-Convention de stockage et rechargement du verre d'emballages ménagers.**

Suite à la fermeture de la plateforme de stockage et rechargement du verre d'emballages ménagers exploitée par BOMEX à la Chapelle Caro, une demande de devis a été envoyée à plusieurs entreprises pour cette prestation

spécifique.

Seule la société COVED, exploitant la plateforme de Bonnervo à Theix a fait une proposition qui a abouti à la signature d'une convention. Le tarif prévu dans cette convention est de 7,68 € HT la tonne (contre 6,86 € la tonne du temps de la plateforme de Questembert puis 4,20 € la tonne depuis que nous allions vider à La Chapelle Caro + paiement à l'unité des pesées). Soit pour un tonnage annuel d'environ 1200 tonnes un budget d'environ 9200 € au lieu de 5300 € en 2010. Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société COVED et autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de stockage et de rechargement du verre.

#### **2011-09- 21 Déchets - Vote tarif 2011- Dépôt d'amiantes en déchèterie**

Tarif et modalités 2011 pour la collecte d'amiante.

Cette année, cette collecte sera proposée fin octobre (le vendredi 28 et le samedi 29 octobre).

Le seul prestataire proposant la mise à disposition de bennes spécifiques et leur enlèvement est l'entreprise CHARIER DV (Herbignac).

Pour 2011, le tarif proposé est identique à celui appliqué en 2010, soit 387,25 € HT pour la location, mise en place et enlèvement de la benne et 70 € la tonne pour le stockage de l'amiante.

Il est donc proposé de maintenir le tarif à 0,50 € le kilo tout en limitant à 200 kg maximum les dépôts.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le tarif dépôt d'amiante en déchèterie à 0,50€ le kilo et approuve la limitation en poids des dépôts.

#### **2011-09- 22 Déchets - Avenant marché TRIADIS collecte et traitement des déchets dangereux des ménages**

Les déchets dangereux des ménages sont déposés sur la déchèterie de l'Epine à Limerzel (56220) ou regroupés au parc technique de la communauté à Questembert (56230) pour les dépôts sauvages.

La collecte et le traitement de ces déchets font l'objet d'un marché en procédure adaptée d'une durée de 2 ans du 1/03/2010 au 29/02/2012 pour un montant de marché total de 31 630,60 € HT.

Ce marché subit une augmentation des tonnages notamment d'emballages souillés due à une campagne de communication départementale en 2010 et communautaire dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative en 2010/2011. Le montant du marché est donc en dépassement par rapport au marché initial.

Au 31/08/2011, le montant du marché atteignait 37 058,41 €, le montant des prestations effectuées en septembre n'est pas connu à ce jour.

Après estimation de la facture de septembre 2011, le montant du marché TRIADIS SERVICES sera porté à 39 000 € HT, soit un avenant de 7 369,40 € HT représentant 23,30% du montant du marché initial.

#### **INCIDENCE FINANCIERE**

Montant initial du marché HT.....	31 630,60 €
Montant du présent avenant HT.....	7 369,40 €
Nouveau montant du marché HT .....	39 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'interrompre le contrat TRIADIS SERVICES 30/09/2011.
- de passer un avenant au marché initial correspondant à la clôture du marché le 30/09/2011.
- de lancer une nouvelle consultation pour le dernier trimestre 2011 puis un nouveau marché pour 2012/2013.

#### **2011-09-23- Services Techniques– Acquisition nacelle en occasion-tarifs location nacelle**

Suite à la décision du comité services techniques,

Vu que l'acquisition d'une nacelle occasion est inscrite au BP 2011,

Le résultat de la consultation auprès de différents fournisseurs peut se résumer de la manière suivante :

<b>NACELLES 18 m</b>			
<b>Analyse des offres</b>			
	<b>LOCARMOR</b>	<b>SODEM</b>	<b>PEIXOTO FRERES</b>
<b>Marque</b>	Manitou	Manitou	Haulotte

<b>Type</b>	180 AJS	180 AJS	HA 18 SPX
<b>Heures</b>	3 300 h	1 200 h	536 h
<b>Année</b>	2004	2008	2007
<b>Prix</b>	22.000 €	20.500 € + location 1.300 €/mois	24.500 €
<b>Transport</b>	Gratuit	Gratuit	Environ 400 €
<b>Garantie</b>	3 mois pièces et main d'œuvre	3 mois pièces et main d'œuvre	aucune
<b>Les +</b>		- Rotation continue - Peu d'heures	- Très bonne machine - Peu d'heures
<b>Les -</b>	- Peinture à refaire - Trop d'heures - Trop cher		- Il faut refaire une peinture sur une partie et changer une tôle de protection

Il est rappelé que la nacelle sera louée aux communes pour les interventions type « pose et dépose illuminations de fin d'année » mais sera utilisée également par les services de la Communauté pour les « campagnes d'égavage » etc...

#### Proposition de tarifs

Location journalière (hors agent)	117,00 €
Forfait déplacement (A/R)	64,00 €

La location s'effectue avec un réservoir plein. Il appartient aux communes de refaire le plein à la fin de la location sinon le plein est facturé au prix en vigueur.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'acquiescer la nacelle « manitou » occasion au prix de 20 500€ auprès de SODEM
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le bon de commande
- d'approuver la grille tarifaire proposée

#### **2011-09-24- Piscine – marchés publics de travaux- Remise gracieuse des pénalités de retard.**

Pour mémoire, la réception des travaux de la piscine a été prononcée à compter du 8 avril 2011. Le délai d'exécution des travaux courait jusqu'au 30 mars 2011.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'accorder une remise gracieuse des pénalités de retard qui auraient pu être calculées entre ces deux dates. Cette proposition permet de ne pas signer lot/lot un avenant de prolongation de délai.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'accorder une remise gracieuse des pénalités de retard qui auraient pu être calculée entre le 30 mars 2011 et le 08 avril 2011 et uniquement pour cette période.

#### **2011-09-25 - Centre de secours – marchés publics de travaux- Avenants**

**Pour délibération,**

##### **Avenant 1 – Entreprise RAULT – lot 7 Faux plafonds- isolation**

Marché initial : 13 476,07€ HT.

Avenant n°1 : + 10 665,27€ HT (travaux concernant les parois lisses demandées par le SDIS pour le local VSAV- Les préconisations initiales prévoyaient des parois lisses sans préciser la nature de ces parois. A la demande du SDIS, ce sont des doublages de type « cloison frigo » qui ont dus être posés entraînant un surcoût de 10 665,27€ HT pour ce lot et générant des moins-values sur d'autres lots. Compte tenu de l'importance de la plus value deux autres devis ont été demandé. L'offre de Rault était la plus intéressante.

**soit +79% du marché initial**

Nouveau montant du marché : 24 141,34€ HT.

### **Avenant 1 – Entreprise DEBAYS – lot 10 Peinture**

Marché initial : 11 664,60€ HT.

Avenant n°1 : +1001,32€ HT (des travaux en moins values concerne des prestations abandonnées liées aux modifications des parois dans le local VSAV - La peinture extérieure des murs a été supprimée au profit d'un nettoyage et d'un traitement de support. Soit au final une plus value.

**Soit +8,58% du marché initial**

*nouveau montant du marché : 12 665,27€ HT*

**Pour information**, M. le Président informe le Conseil de Communauté des autres avenants en cours ne nécessitant pas l'avis de la commission d'appel d'offres, ni une décision du Conseil de Communauté

### **Avenant 1 – Entreprise BVTP – lot 1– VRD**

Marché initial : 62 213,69€ HT.

Avenant n°1 : +2 800,00€ HT modification intervenue dans le traitement des eaux pluviales extérieures.

**soit +4,50 du marché initial**

Nouveau montant du marché : 65 013,69€ HT.

### **Avenant 1 Négatif – Entreprise Inter bâtiment et entreprise MAM – lot 2– Gros œuvre**

Marché initial : 36 535,34€ HT.

Avenant n°1 négatif pour la société inter bâtiment : - 3 439,89€ HT.

Facture MAM : + 2 767,50€ HT – L'entreprise Inter bâtiment étant en liquidation judiciaire les travaux ont ont été terminés par une autre entreprise.

**Soit – 722,39€ par rapport au montant du marché initial représentant - 1,98% du marché initial.**

Nouveau montant du marché : 35 862,95€ HT.

### **Avenant 1 négatif– Entreprise PARIS – lot 6 Menuiserie Ext/int**

Marché initial : 31 188,95€ HT.

Avenant n°1 : -7 584€ HT (suppression des équipements de vestiaires, travaux supplémentaires pour ajout d'une porte intérieure, de plan de travail, d'aménagement de tablettes et armoires..).

**soit - 24,3% du marché initial**

Nouveau montant du marché : 23 604,95€ HT.

### **Avenant 1 négatif– Entreprise COYAC – lot 9 Faïence Chape Carrelage**

Marché initial : 4 161,48€ HT.

Avenant n°1 : -1 527,69€ HT (suppression des prestations intervenues suite à modification de la nature ds panneaux isolants dans le local VSAV.).

**soit – 36,71% du marché initial**

Nouveau montant du marché : 2 633,79€ HT.

### **Avenant 1 négatif– Entreprise LETURNIER – lot 8 Faux plafonds Isolation**

Marché initial : 11 614,77€ HT.

Avenant n°1 : -3 917,99€ HT (suppression des prestations intervenues suite à modification de la nature des panneaux isolants dans le local VSAV et prestations complémentaires pour plinthes.).

**soit – 36,71% du marché initial**

Nouveau montant du marché : 7 696,78 € HT.

### **Avenant 1 négatif– Entreprise RYO – lot 12 Plomberie Sanitaire**

Marché initial : 5 777,97€ HT.

Avenant n°1 : -1 826,35€ HT (suppression de l'évier dans le local VSAV e.).

**soit – 31,61% du marché initial**

Nouveau montant du marché : 3 951,62 € HT.

**Avenant pour l'ensemble des entreprises pour prolongation de délais.**

**Date prévisible de fin des travaux : 25 juin 2011.**

**Prolongation de trois mois soit une date de fin de travaux le 25 septembre 2011.**

Total des avenants négatifs : 18 295,59 € HT.

Total des avenants positifs : 17 234,09 € HT.

**Soit un montant total d'avenants de – 1 061,83€ soit 0,44% en moins par rapport au marché initial.**

Nouveau montant du marché : 242 690,76€ (montant initial : 243 752,59€)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les deux avenants supérieurs à 5% tels que présentés
- approuve l'avenant de prolongation de délai pour l'ensemble des entreprises
- autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Rault et l'avenant n°1 avec l'entreprise Debays
- prend acte des autres avenants présentés inférieurs à 5% et note que le nouveau montant du marché s'élève à 242 690,76€ soit une moins-value globale de 1 061,83€.

#### **2011-09-26 Personnel – création de poste**

Il est nécessaire d'effectuer des créations de postes suite au tableau d'avancement de grade 2011 non soumis à examen professionnel concernant :

- L'avancement de grade après avis de la CAP en date du 9 juin 2011 sur proposition de l'autorité territoriale (conformément à la délibération 2010-07-22 relative à la fixation du taux **promu-promouvable**).

#### **\* Création d'un poste de rédacteur-principal au 12/11/2011**

- Création du poste au pôle administratif - service Finances-Communication et suppression d'un poste de rédacteur.

#### **\* Création de 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

- Création d'un poste au pôle administratif – service ressources humaines à compter du 01/04/2011 et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe.
- Création d'un poste au pôle tourisme à compter du 16/10/2011 et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **\* Création d'1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/01/2011**

- Création du poste au service Déchets (déchèterie) = suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un poste de de rédacteur principal, de deux postes d'adjoints administratif territorial principal et d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe aux dates indiquées ci-dessus
- approuve la suppression d'un poste de rédacteur, de deux poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe aux dates indiquées ci-dessus.

#### **2011-09-27- Questions diverses**

##### **Réforme des taxes d'aménagements.**

Deux points importants pour la Communauté de Communes du Pays de Questembert. Les bâtiments industriels (qui étaient frappés par la TLE) seront frappés par la nouvelle taxe d'aménagement. Les bâtiments commerciaux de moins de 400 m<sup>2</sup> sont dans le même cas (mais c'est sans doute moins important).

Les communes ont la possibilité d'accorder un dégrèvement.  
Afin de ne pas créer de concurrence sur le territoire communautaire, il est proposé d'harmoniser les dégrèvements.  
Vote avant le 30 novembre.

## **Gérontologie - information : participation de la Communauté de Communes au Concours National de la Semaine Bleue**

### **Information marchés passés**

Acquisition de deux caissons pour déchèterie.  
Consultation avec mise en ligne sur Mégalis le 06 juillet 2011.  
2 offres ont été remises : société Hemery et société Carrosserie Claisse (pour un montant de 12 112€HT)  
Entreprise retenue : SAS Hemery.  
Montant du marché : 11 280€ HT.

### **Acquisition voiture hippomobile.**

Consultation avec mise en ligne sur Mégalis le 28 juin 2011.  
Une seule offre a été remise par la société SEP.  
Son offre a été retenue pour un montant de 10 500€ TTC.  
Subvention :  
L'ADEME ne donne pas une suite favorable à notre demande de subvention dans le cadre du CPER. Le soutien à la Région dans ce cadre ne peut donc pas non plus se faire.  
M. le Vice président propose de déposer des demandes de soutien financier au titre d'autres politiques publiques, auprès du Conseil Régionale de Bretagne, de l'ADEME et du Conseil Général du Morbihan.

### **Agenda**

Asphodèle : présentation de la saison samedi 24 septembre à 20h30  
UTA : inscription le 11 octobre- tarif adhésion : 17€  
Inauguration officielle de la piscine : 07 octobre à 16H30  
Congrès des Maires (assemblée à Questembert et repas à Berric) : 15 octobre 2011  
Prochain Conseil : 07 novembre 2011 à 20H  
Semaine Bleue du 17 au 23 octobre 2011  
Festi'mômes : du 05 au 13 novembre – Soirée inaugurale le 08 novembre à Berric  
Assemblée communautaire le 1er décembre à Berric

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- prend acte de ces informations
- décide de solliciter des aides auprès du Conseil Régional de Bretagne, de l'ADEME, du Conseil Général du Morbihan pour l'expérience de collecte hippomobile des emballages ménagers légers

**BROHAN Hervé**

**CHAUVIN Bernard**

**CHEVAL René**

**CHOCHOIS Evelyne**

**CIVEL Josiane**

**COFFINET Christian**

**COLLIN Christophe**

**COLINEAU Marie Odile**

**COMBEAU Stéphane**

**DANION Monique**

**DEMILLAC Rémi**

**DESCOURT Isabelle**

**EON Laetitia**

**FEGEANT André**

**GAIN Sylvie**

**GALUDEC Jean Pierre**

**GAUDIN Thierry**

**GAUTIER Michel**

**GOUËLLO Michel**

**GRIJOL François**

**GUIBLIN Pascal**

**GUIDOUX Marie Thérèse**

**GUILLET Jean Pierre**

**GUILLOUZOUIC Franck**

**GUEMENE Henri**

**HALLIER Paul**

**HERVIEUX François**

**HUMEAU Jean François**

**LAMBERT Jérôme**

**LANN-CORRE Hélène**

**LAUNAY Patrice**

**LAUNAY Gérard**

**LE COINTE Laurent**

**LE LEAP Jacqueline**

**LE PAVEC Frédéric**

**LE PENHUIZIC Patrice**

**LE PENRU Marcelle**

**LE POUL François**

**LE TEXIER Eugène**

**LORIC Yves**

**LUBERT Serge**

**LUHERNE René**

**LUHERNE Marie-Thérèse**

**MAGNEN Claude**

**MAIGNE Sophie**

**MELUC Marie-Pierre**

**MORICE Jean-Claude**

**MORICE Patrick**

**OILLAUX Patrick**

**ONNILLON Lionel**

**PABOEUF Paul**

**PEDRONO Marie-Thérèse**

**PERRION Gilbert**

**POIRIER Eric**

**POSSEME Gildas**

**RAKOSY Jean Claude**

**RICHARD Alain**

**RIVIERE Catherine**

**ROUILLE Bernard**

**ROUILLE Dominique**

**ROUSSEL Jean Luc**

**SERAZIN André**

**SEROT Charles**

**SOULARD Paul**

**TRIBALLIER Joël**

